4-IV bcd (2012-2013) — N° 5 – **Annexes 4, 4*bis* et 9*bis***

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

4 DÉCEMBRE 2012

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles

par

M. Noiret

5e session de la 9e législature

* Voir Doc. **4-IV bcd** (2012-2013) – Nos 1, 1*bis* à 4 – Annexes 4, 4*bis* et 9*bis*
Voir CRIC (2012-2013) – No 40
Voir CRAC (2012-2013) – No 40

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles s'est réunie, en séance publique de commission, le mardi 4 décembre 2012, afin d'examiner le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4-IV bcd (2012-2013) – N° 1, 1*bis*, 2 et – Annexes 4, 4*bis* et 9*bis*) ([1]).

([1]) *Ont participé aux travaux :* M. Bolland, Mmes Bertouille (Présidente), Defraigne, MM. Disabato, Gadenne, Mmes Goffinet, Gonzalez Moyano, Kapompolé, MM. Noiret (Rapporteur), Pirlot, Mme Simonis.

Ont assisté aux travaux : M. Wesphael.
M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.
Mme Mercier, Première auditrice à la Cour des comptes.

I. EXPOSÉ DE M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES

M. le Ministre indique tout d'abord qu'au budget des recettes pour l'année 2013, les prévisions établies pour son secteur représentent un montant total de 30,1 millions d'euros, soit une augmentation de 3 millions d'euros par rapport au budget initial 2012.

La croissance des recettes pour 2013 résulte essentiellement de deux éléments.

Il y a les dividendes à percevoir par la Région wallonne au titre de participation au bénéfice d'exploitation des entreprises publiques et privées qui sont évalués à 20 millions d'euros contre 18,5 millions d'euros au budget 2012. La majoration correspond à un dividende de 1,5 million d'euros de la BSCA qui sera perçu via la SOGEPA.

Par ailleurs, les récupérations sur les créances et contentieux liés aux primes à l'investissement, inscrites aux allocations de base 31.02, 51.01 et 52.02 du budget, sont évaluées au total à 3,4 millions d'euros contre 2,6 millions pour 2012.

Au sujet de cette croissance, M. le Ministre tient à préciser que l'estimation des recettes est faite à présent en termes de droits à constater, conformément aux dispositions générales en matière de budget et de comptabilité publique désormais applicables à la Région wallonne, et non plus en termes d'encaissement escomptés pour l'année considérée. Un écart plus important entre recettes prévues et recettes réelles sera dès lors peut-être à constater annuellement.

M. le Ministre en vient alors aux crédits sollicités au budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2013.

Pour l'ensemble de son secteur, les crédits d'engagement représentent 528,6 millions d'euros et les crédits de liquidation sont évalués à hauteur de 483,4 millions d'euros.

Par rapport au budget initial 2012, les moyens budgétaires sont en diminution de 73,7 millions d'euros pour les crédits d'engagement et de 41,1 millions d'euros pour les crédits de liquidation.

Les réductions de crédits observées doivent toutefois être relativisées en tenant compte des éléments énoncés ci-dessous.

Au budget initial 2012, le secteur de l'économie avait bénéficié d'un montant additionnel de 7,5 millions en crédit d'engagement pour les primes à l'investissement octroyées aux grandes entreprises, au titre de compensation d'une opération relevant du Plan Marshall 2.vert engagée l'année précédente à charge des crédits ordinaires du budget.

Par ailleurs, pour l'ensemble des incitants régionaux alloués aux entreprises en application des décrets du 11 mars 2004, un crédit d'engagement global de 15 millions d'euros supplémentaires avait été alloué, à titre non récurrent, à ce secteur.

En outre, au budget 2013, selon la programmation pluriannuelle des interventions à opérer dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, les crédits afférents aux mesures relevant du secteur budgétaire du ministre de l'économie, des P.M.E., du commerce extérieur et des technologies nouvelles représentent 86,6 millions d'euros en crédit d'engagement et 80 millions d'euros en crédits de liquidation. Des réductions respectives de 26,2 millions d'euros et de 11,1 millions d'euros sont donc observées par rapport aux crédits du Plan Marshall 2.vert inscrits au budget 2012.

De même, les crédits afférents aux annuités de financement alternatifs SOWAFINAL représentent 10,2 millions d'euros au budget 2013 contre 16,6 millions d'euros au budget 2012.

Au budget 2013, l'apurement de l'encours des engagements pris dans le cadre du premier Plan Marshall nécessite, selon les prévisions faites sur la base des dossiers instruits par l'administration, 8,3 millions d'euros en crédits de liquidation contre 17,8 millions d'euros au budget initial 2012.

Enfin, dans le cadre d'une économie transversale de 56 millions du solde des dépenses primaires décidée par le Gouvernement et à répartir au prorata des enveloppes ministérielles respectives, une diminution de 9,5 millions d'euros des crédits d'engagement et de 8,8 millions d'euros des crédits de liquidation a été opérée sur les crédits de cette catégorie pour le secteur budgétaire de la compétence du ministre de l'économie, des P.M.E., du commerce extérieur et des technologies nouvelles.

Le projet de budget pour l'année budgétaire 2013 reconduit toutefois à concurrence de 20 millions d'euros et de manière récurrente les crédits d'engagement supplémentaires qui avaient été inscrits au budget 2012 pour les avances récupérables aux entreprises en vue du financement des projets de développement expérimental dans le cadre du programme « Technologies nouvelles ».

Établies sur la base de ces éléments, les propositions budgétaires 2013 appellent les commentaires ci-dessous, par programme du budget.

Au programme 09.10 « Commerce extérieur et investisseurs étrangers », les crédits d'engagement et de liquidation atteignent 74,1 millions d'euros.

La diminution de 1,6 million d'euros par rapport au budget initial 2012 résulte de la programmation budgétaire pluriannuelle qui est arrêtée pour le financement en 2013 des mesures du Plan Marshall 2.vert.

Pour le secteur de l'économie, M. le Ministre souhaite faire mention des principaux éléments repris ci-dessous.

Au programme 18.02 « Expansion économique », les crédits pour 2013 atteignent 50,8 millions d'euros en engagement et 48,2 millions d'euros en liquidation, soit une réduction de 31 millions d'euros en crédit d'engagement et une augmentation de 2,2 millions d'euros des crédits de liquidation par rapport au budget 2012.

La diminution des crédits d'engagement s'observe principalement à l'allocation de base 51.03 relative aux primes à l'investissement aux grandes entreprises (soit - 21,5 millions d'euros).

L'estimation des crédits d'engagement pour cette allocation de base est établie par l'administration sur la base de la consommation réelle des crédits en 2012 et de l'évolution prévue pour 2013.

Pour l'allocation de base 51.02 relative aux primes à l'investissement favorisant l'utilisation durable de l'énergie, les prévisions sont établies selon un même cadre que pour le deuxième feuilleton d'ajustement du budget de la Région wallonne pour l'année 2012.

Les crédits d'engagement sont réduits à 15 millions d'euros contre 20 millions d'euros au budget initial 2012 compte tenu de la modification apportée au dispositif des aides.

En revanche, les crédits de liquidation sont portés de 15 millions d'euros au budget initial 2012 à 20,5 millions d'euros pour 2013 en vue de poursuivre l'apurement de l'encours constaté à cette allocation de base.

Au programme 18.03 « Restructuration et développement », les moyens budgétaires atteignent, pour 2013, 118,6 millions d'euros contre 131,8 millions d'euros.

Il est à noter que, selon la programmation pluriannuelle du Plan Marshall 2.vert, aucune inscription budgétaire ne doit être faite à l'allocation de base 81.09 du budget 2013 pour la mesure de renforcement des investissements publics à l'intervention de SOFIPOLE, qui avait requis au budget 2012 un montant de 28 millions d'euros.

Abstraction faite de cette allocation de base, les moyens budgétaires du programme 18.03 augmentent donc par rapport à 2012 de 15 millions d'euros.

Cette augmentation de crédits concerne exclusivement les interventions dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.

Sont concernées en particulier les mesures relatives au renforcement du soutien financier aux indépendants et aux professions libérales (soit 15 millions d'euros à l'allocation de base 81.10) et à la mise en place de moyens financiers spécifiques aux spins off (soit 15 millions d'euros à l'allocation de base 81.12).

M. le Ministre signale par ailleurs que, dans le cadre d'une réaffectation des moyens du Plan Marshall 2.vert décidée par le Gouvernement, une nouvelle action s'inscrivant dans l'axe IV de ce plan a été décidée pour permettre la participation de la Région wallonne dans des fonds de fonds et des fonds de « *private equity* ».

L'allocation de base 81.23 relative à cette action est alimentée de 4 millions d'euros au budget 2013. L'enveloppe totale des moyens qui seront consacrés à cette action représentera 10 millions d'euros pour l'ensemble de la période du Plan Marshall 2.vert.

Au programme 18.04 « *Zonings* », les crédits d'engagement s'élèvent à 41,7 millions d'euros et les crédits de liquidation à 46,2 millions d'euros, soit des réductions respectives de 6,9 millions d'euros et de 7,6 millions d'euros par rapport au budget 2012 initial.

Cette réduction est essentiellement due à l'adaptation des crédits destinés aux annuités de financement alternatifs dans le cadre du mécanisme SOWAFINAL (soit - 6,4 millions d'euros au total).

Le crédit de liquidation de l'allocation de base 51.14 relative à l'expérience pilote de requalification d'anciennes zones d'activités économiques est porté de 2 millions d'euros en 2012 à 3,6 millions d'euros au budget 2013 afin d'apurer l'encours des engagements.

Au programme 18.05 « Politique économique », les crédits d'engagement sont fixés à 11,5 millions d'euros contre 13,8 millions d'euros en 2012 et les crédits de liquidation, à 13,1 millions d'euros contre 13,6 millions d'euros en 2012.

L'allocation de base 12.03 qui concernait les actions de promotion de l'esprit d'entreprendre menées directement par la Région wallonne pour un crédit de 500 milliers d'euros au budget initial 2012 est mise à zéro pour 2013.

En effet, aucune dépense de cette nature n'est envisagée pour l'année 2013 par la Région wallonne elle-même, étant donné que des instruments existent par ailleurs pour réaliser lesdites actions en faveur de l'esprit d'entreprendre, essentiellement via l'Agence de stimulation économique.

Le programme 18.06 « P.M.E. et Classes moyennes » représente 156,4 millions d'euros en crédits d'engagement et 133,2 millions d'euros en crédits de liquidation, soit des diminutions de 15 millions d'euros et de 16,6 millions d'euros par rapport à 2012.

Les réductions concernent principalement l'allocation de base 51.04 relative aux primes à l'investissement, à savoir - 9,6 millions en crédit d'engagement et - 16 millions en crédit de liquidation.

En l'occurrence, les effets de la crise se marquent dans la réalisation des programmes d'investissement des entreprises.

À l'allocation de base 31.08 relative aux primes d'emploi, la réduction de crédit observée (- 4 millions d'euros) s'inscrit dans le prolongement de la diminution déjà constatée au premier feuilleton d'ajustement du budget de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, à la suite de l'interprétation plus précise du régime d'aides relatives notamment au nombre maximum de primes dont une entreprise peut bénéficier.

Au sein de ce programme 18.06, les crédits consacrés au dispositif des aides pour l'intégration de l'*e-business* dans les P.M.E. sont par contre augmentés à concurrence de 800 milliers d'euros en engagement et en liquidation.

Une subvention en faveur de l'Office économique wallon du bois est prévue pour un montant de 300 milliers d'euros, dans le prolongement du deuxième ajustement du budget 2012.

La majoration de 150 milliers d'euros du crédit dévolu au pôle de l'image à l'allocation de base 31.17 est liée à la mise en œuvre en année pleine du projet d'académie de formation audiovisuelle initié en fin d'année 2012 par la société Wallimage.

En ce qui concerne les actions relevant du Plan Marshall 2.vert, M. le Ministre souligne l'augmentation du crédit prévu pour le soutien du management des *spin off* qui est porté à 3,2 millions d'euros en 2013 contre 1,2 million d'euros au budget 2012. Cette majoration de crédit résulte de la réaffectation des moyens du Plan Marshall décidée par le Gouvernement.

Les moyens du programme 18.15 « Économie sociale » atteignent, pour 2013, 18,2 millions d'euros en engagement et 17,1 millions d'euros en liquidation.

Considérant que les crédits consacrés à la mesure du Plan Marshall 2.vert relative à la création de plates-formes logistiques s'établissent pour 2013 à 1,5 million d'euros contre 4 millions d'euros prévus au budget 2012, les moyens budgétaires dévolus au secteur de l'économie sociale demeurent globalement stables par rapport à l'année antérieure.

Pour ce qui concerne en particulier la mesure précitée du Plan Marshall 2.vert, M. le Ministre signale que, à la suite de la réaffectation des moyens du plan, le budget prévu pour 2013 constituera l'enveloppe totale qui sera consacrée à la création de plates-formes logistiques.

Au programme 18.25 « Politiques croisées dans le cadre de la formation » qui concerne pour les compétences du ministre de l'économie, des P.M.E., du commerce extérieur et des technologies nouvelles, les crédits consacrés aux projets Cyberclasses et Cyberécoles, les moyens prévus pour 2013 augmentent de 700 milliers d'euros par rapport à 2012.

L'augmentation observée résulte essentiellement de la création de trois nouvelles allocations de base relatives au plan TIC pour l'éducation qui représentent au total 500 milliers d'euros en crédits d'engagement.

L'objectif poursuivi au travers des projets qui seront initiés en 2013 est de promouvoir l'usage des TIC dans l'éducation, dans le cadre de synergies entre la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone.

Enfin, M. le Ministre souhaite aborder le programme 18.35 « Innovation, Nouvelles Technologies et Technologies de l'Information et de la Communication ».

Pour l'année 2013, les crédits d'engagement prévus pour ce programme sont en légère réduction, soit 42 millions d'euros contre 42,9 millions d'euros en 2012, tandis que les crédits de liquidation sont maintenus à un même niveau (soit 17,5 millions d'euros).

Les crédits destinés au programme *Creative Wallonia* à charge de l'allocation de base 01.01 sont équivalents à ceux de l'année 2012, soit 8 millions d'euros en engagement et 5,3 millions d'euros en ordonnancement.

Les moyens consacrés globalement aux projets de développement expérimental des entreprises inscrits aux allocations de base 51.01 et 81.01 sont par contre augmentés de 500 milliers d'euros en crédits d'engagement et de 850 milliers d'euros en crédits de liquidation.

M. le Ministre tient à rappeler à ce sujet que les allocations de base relatives aux projets de développement expérimental en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie ont été créées au sein de son secteur lors du budget initial 2012.

Au vu des dossiers d'intervention décidés au cours de l'année 2012 et des perspectives pour 2013, M. le Ministre constate que les moyens budgétaires dégagés pour leur financement répondent, en tout état de cause, à une demande importante des entreprises.

Voici ainsi exposés les éléments essentiels du projet de budget de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 en ce qui concerne les compétences du ministre de l'économie, des P.M.E., du commerce extérieur et des technologies nouvelles.

II. OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Mme Mercier, Première auditrice à la Cour des comptes, signale que la Cour a analysé les principales évolutions des crédits de la compétence de M. le Ministre.

Globalement, les crédits alloués à la division organique 18 sont en diminution. Pour les moyens alloués au programme 02 « Expansion économique », les moyens diminuent de 32,2 millions d'euros en crédits d'engagement et de 16,2 millions d'euros en crédits de liquidation.

Au sein de ce programme, les diminutions sont nombreuses, elles touchent notamment les moyens alloués aux allocations de base 51.02 et 51.03 ainsi qu'à toute une série de diminutions concernant les programmes européens sous la programmation 2007-2013.

En ce qui concerne les moyens alloués au programme 03 « Restructuration et développement », ces moyens diminuent de 44,4 millions d'euros en crédits d'engagement et de 45,8 millions d'euros en crédits de liquidation.

Les moyens alloués au programme 04 « *Zonings* » diminuent également de 10,4 millions d'euros en crédits d'engagement et de 6,2 millions d'euros en crédits de liquidation.

Les moyens alloués au programme 06 « P.M.E. et Classes moyennes » diminuent de 15,4 millions d'euros en crédits d'engagement et de 11,3 millions d'euros en crédits de liquidation.

Les moyens alloués au programme 31 « Recherche » diminuent de 6,8 millions d'euros en crédits d'engagement et de 40,5 millions d'euros en crédits de liquidation.

Enfin, les moyens consacrés au programme 32 « Aides aux entreprises, recherche et technologie » diminuent de 8,2 millions d'euros en crédits d'engagement et de 12,3 millions d'euros en crédits de liquidation.

III. DISCUSSION GÉNÉRALE

Considérations générales au sujet de la confection du budget

Mme Defraigne remercie tout d'abord M. le ministre pour sa présentation, mais elle déclare qu'elle a eu l'impression que celle-ci était une présentation strictement comptable et d'ailleurs à la lecture de ce budget initial et à l'audition de l'exposé de M. le Ministre, elle s'est posée la question de savoir quel était le message délivré, le souffle, la dynamique politique.

Mme Defraigne affirme avoir le sentiment que l'élaboration de ce budget ne relève pas d'un acte politique. Or, la confection du budget, c'est la clé de voûte de l'édifice politique, et non un acte purement technique. Il est à regretter qu'on n'y voit pas les orientations, les directions. L'intervenante estime qu'il est indispensable d'avoir connaissance de ces orientations et de ces directions, de savoir vers quel objectif le Gouvernement veut mener la Région, d'autant plus que l'on traverse une crise extrêmement grave. Le phénomène de désindustrialisation de la Wallonie a été évoqué au sein de cette assemblée récemment. Il avait alors été convenu que l'industrialisation était quelque chose d'important, un levier, une politique à mener pour retrouver de la croissance. Or, elle n'a pas le sentiment, malgré les déclarations d'intention faites par M. le Ministre au cours de ce débat qu'on retrouve une quelconque volonté politique à cet égard, et de façon générale, on l'a relevé, il y a globalement une importante diminution des crédits.

Peut-être M. le Ministre objectera-t-il que cette diminution des crédits est une sorte d'effort budgétaire qui est fait ? Mme Defraigne estime, quant à elle, que c'est plutôt l'effet de levier qu'on ne mobilise pas, notamment par rapport aux crédits du Plan Marshall 2.vert, et que, de ce fait, on risque de se retrouver à *quia* puisqu'il n'existe pas de provision, par exemple, pour alimenter en cours d'année un manque éventuel de crédits.

En ce qui concerne plus particulièrement les provisions, **M. le Ministre** précise qu'il y a deux provisions. Il y a une provision en « code 8 » et il y a une provision conjoncturelle. Celles-ci ont été inscrites par le ministre du budget.

Lorsqu'on dit qu'il n'y a pas de provision, M. le Ministre rétorque que c'est faux et qu'il y a même une provision sur le Plan Marshall 2.vert qui est logée auprès du Ministre-Président et qui sera ventilée tout au long de l'année en fonction des besoins des différents départements.

Pour sa part, **Mme Kapompolé** précise d'emblée qu'elle ne fait pas la même lecture de ce budget que celle effectuée par Mme Defraigne.

Le message qu'elle a pu percevoir en analysant le budget de ce département, c'était plutôt celui de la stabilité et du souffle.

Il est évident que le contexte budgétaire est difficile. M. le Ministre du budget l'a d'ailleurs rappelé au cours de la réunion de la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports du 3 décembre 2012. Il a même fait l'annonce d'un budget encore plus difficile pour l'année 2014. Malgré cela, l'intervenante désire mettre en évidence le caractère stable du budget du secteur de l'économie, qui, selon elle, constitue un signal rassurant pour les entrepreneurs et les acteurs du monde de l'entreprise en général, dans un contexte de grande frilosité de la part du secteur financier et bancaire. Et l'intervenante de rappeler que selon le baromètre du Centre de connaissances du financement des P.M.E. (CeFiP), l'indice d'accessibilité au crédit n'a jamais été aussi bas pour les P.M.E. depuis la création de ce sondage en plein cœur de la crise, en novembre 2008. La commissaire estime que c'est vraiment très important de le rappeler. Dans ce contexte, le Gouvernement wallon assume ses responsabilités par rapport aux entreprises.

M. Noiret fait, pour sa part, remarquer que l'on traverse une période de crise, qui est aussi une période de crise budgétaire. On se rend bien compte qu'il faut « serrer les boulons » dans tous les domaines. Malgré tout, on observe à la satisfaction de celles et ceux qui sont sensibles au redéploiement et à la réorientation économique de la Région wallonne que, globalement, le budget du ministre de l'économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles s'en sort plutôt bien, ce dont il convient de se réjouir.

Mme Kapompolé a parlé de stabilité. C'est exact, et M. Noiret pense qu'on peut s'inscrire dans l'espoir que les moyens mis en œuvre permettent de mettre sur pied une structure qui puisse donner un certain nombre d'impulsions de type stratégique à l'ensemble des outils existants. Il ne suffit pas, comme on l'entend parfois, de restructurer pour restructurer, il faut pouvoir rendre plus efficace les outils dont on dispose et si nécessaire en développer de nouveaux ou mettre un terme à ceux qui deviendraient obsolètes. Il est à cet égard persuadé que la notion d'efficacité est intéressante.

C'est en fonction de la question de l'efficacité sur le long terme et sur le redéploiement en regard d'un certain nombre d'enjeux que l'on voit bien arriver les enjeux énergétiques, les enjeux d'utilisation des ressources naturelles, et pas seulement l'énergie, mais aussi les matières premières, l'eau. Il pense que la Wallonie doit aussi inscrire une partie de son développement, de son redéploiement dans ces directions.

M. Noiret relève qu'il y a, d'une part, les appels à projets sur l'*écozoning*, et d'autre part, sur l'écologie industrielle. Il convient de se demander où l'on en est et de s'interroger à propos d'un certain nombre de promesses qui se concrétisent et permettent de se dire que cette piste-là, non seulement, est porteuse d'espoir, mais aussi, donne corps à un certain nombre d'espoirs.

M. le Ministre souhaite remercier M. Noiret et Mme Kapompolé pour leur lecture objective du budget.

La situation budgétaire dans laquelle est plongée la Wallonie est une situation extrêmement difficile. Elle est difficile eu égard à la présence entre autres des facteurs suivants : l'absence de croissance économique et la nécessité de respecter l'engagement pour la Belgique d'arriver à l'équilibre budgétaire pour 2015.

De plus, la Région va devoir se porter au secours de la Fédération Wallonie-Bruxelles en transférant, non pas des normes, mais du *cash* à concurrence de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Être sérieux, c'est d'abord essayer d'avoir un budget qui n'occasionne pas de difficulté aux secteurs auxquels on s'adresse. Être sérieux, c'est aussi de poursuivre les actions initiées depuis le début de la législature en faisant en sorte qu'elles soient pérennes par l'adoption d'une série de mesures. Les entreprises ont besoin de savoir comment elles vivent sur le long terme et toutes les mesures initiées, à l'exemple de *Creative Wallonia*, de mesures particulières pour les P.M.E., de mesures particulières en termes de financement ou encore l'ensemble des actions du Plan Marshall, toutes ces mesures sont, non seulement, préservées, mais elles sont également confortées.

M. le Ministre tient à dire que le Gouvernement a aujourd'hui fait en sorte de poursuivre l'action dans la durée et de continuer à développer les mesures prises dans leur cohérence et qu'il n'a pas inventé un « machin », un « truc » qui ferait « *peps* ». M. le Ministre a le sentiment qu'au moment où une partie importante de la population souffre que ce soit dans la crainte de perdre un emploi ou parce qu'elle ne trouve pas d'emploi l'ayant perdu, il faut faire preuve de grand sérieux.

En guise de réplique, **Mme Defraigne** se déclare touchée par le soutien affiché par M. le Ministre aux indépendants et aux professions libérales. C'est une belle initiative.

Elle ne doute pas que M. le Ministre fasse preuve de sérieux. Mais, à la lecture de ce budget, elle a l'impression qu'on confond stabilité et paralysie.

La problématique « code 8 »

Mme Defraigne souhaite interroger M. le Ministre sur la problématique « code 8 », qui est un élément stratégique de ce budget. À cet égard, la Région wallonne est sous la loupe des instances de l'Union européenne, et Eurostat aurait fait savoir sa décision d'intégrer la SRIW dans le périmètre public. La question se pose dès lors par rapport aux dividendes provenant de la SRIW. Est-ce que ceux-ci ne risquent pas d'être considérés comme des transferts entre entités publiques du même secteur et donc, d'aboutir à une neutralisation d'un point de vue budgétaire ? Et du fait de ce questionnement qui devient de plus en plus précis, et le cas échéant, de plus en plus oppressant de l'Union européenne, avec la menace de requalification des crédits en code 8, n'y aura-t-il pas un grave problème à l'avenir ? M. le Ministre pourrait-il faire savoir si cette évolution comptable lui semble inéluctable. On a l'impression que le ministre en charge du budget est de moins en moins à l'aise avec cette question alors que son opinion était catégorique par le passé. Ainsi, c'est probablement comme pour le décret des autorisations régionales (dit décret « DAR »), le dispositif allait fonctionner et régler tous les problèmes. On voit ce qu'il en est. À présent, on a l'impression qu'il descend un peu de sa superbe et qu'il devient un peu moins sûr de lui. Il devient dubitatif par rapport à ce virage comptable qui risque à un moment ou à un autre d'être porteur de danger pour le budget régional, lorsqu'on va réintégrer dans le périmètre public une série de para-régionaux qui sont exclus de ce dernier. Ne va-t-on pas se trouver confronté à des conséquences budgétaires qui seront dramatiques ?

L'intervenante déclare qu'elle n'est pas sans ignorer que les conséquences budgétaires sont à l'heure actuelle difficiles à évaluer, mais qu'il lui paraît, de toute évidence, illusoire de penser qu'elles seraient neutres. Elle désirerait savoir la manière dont M. le ministre envisage les choses à cet égard, non seulement, de façon générale, mais aussi, de façon générique en termes de budget, mais également plus spécifiquement par rapport à des dividendes qui vont être engloutis budgétairement et neutralisés. Mme Defraigne pense qu'au-delà des points techniques abordés au niveau de ce budget, c'est un élément assez fondamental, lequel mérite de s'y arrêter un moment.

Sur la problématique « code 8 », **M. le Ministre** précise qu'il n'a pas à connaître un problème de 2,8 milliards comme l'a à connaître M. le Ministre fédéral du Budget Olivier Chastel, sans nier le fait qu'il a à connaître des problèmes de l'ordre de quelques millions d'euros.

Mme Defraigne note qu'il s'agit d'un problème dont a à connaître le Gouvernement Di Rupo.

M. le Ministre objecte qu'il en est du problème du Ministre fédéral du Budget. C'était d'ailleurs aussi le problème du Ministre Reynders au moment où il a géré le dossier Dexia.

Le problème auquel est confronté M. le Ministre n'est pas celui d'une requalification, mais bien celui d'un périmétrage contesté par l'ICN (Institut des comptes nationaux) et il faut le souligner. Ce n'est pas inintéressant d'observer qu'il y a une opposition entre Eurostat et l'ICN. M. le Ministre avoue qu'il ne comprend pas la position d'Eurostat, mais que même s'il s'avérait qu'il y a un problème avec les dividendes, une solution serait trouvée. On a provisionné chaque année des montants pour le problème de l'évolution de la jurisprudence sur le code 8. Il s'agit de toute évidence d'un problème.

On a donc aujourd'hui pris les mesures utiles pour assurer la réalisation et le faire de manière adéquate.

Pour **Mme Defraigne**, le dossier Dexia est plus qu'une épine dans le pied, mais en évoquant Dexia, on reconnaît également qu'il y a un véritable problème en termes de « code 8 ». Elle a l'impression qu'on est assis sur des grenades dégoupillées qui risquent de sauter à tout moment.

M. le Ministre a évoqué le fait qu'il y a des provisions mais que celles-ci sont insuffisantes. Dans l'intégralité du budget wallon, c'est globalement 60 ou 70 millions d'euros dégagés pour faire face à ce qui risque d'être véritablement un couperet. Par exemple, pour la FIWAPAC qui a été réintégrée en 2009, on ne sait pas comment on peut faire pour boucher les trous, c'est 40 millions d'euros déjà rien que jusqu'à présent et cela ne va faire que croître. L'intervenante pense qu'il y a une réponse qui n'est pas satisfaisante.

M. Disabato déclare que le propos tenu par M. le Ministre l'a étonné, car il est un peu en opposition avec un propos de la Cour des comptes notamment par rapport au « code 8 ». L'évolution de la jurisprudence et les diverses interprétations par rapport à ce code posent de gros problèmes en termes de redéploiement de la Wallonie. M. le Ministre a indiqué qu'on a inscrit dans le budget une provision. Or la Cour des comptes précise en page 31 de son rapport (Doc. 4-IV a (2012-2013) – N° 2 et Doc. 4-IV bcd (2012-2013) – N° 2) que le budget initial ne comporte aucune provision pour couvrir le risque de requalification. Quelle est la différence entre les deux analyses ?

M. le Ministre précise qu'on n'a pas fait une provision intitulée « Provision code 8 ». On n'a pas l'habitude d'aller dire à quelqu'un que ce que l'on fait est douteux. Mais ce qu'il tient à dire, c'est que dans les provisions, on a intégré ce risque et donc cela fait partie de la provision générale à l'intérieur du budget.

La réforme des outils économiques et financiers wallons

Mme Defraigne aurait souhaité avoir des explications au sujet de la réforme du paysage des outils financiers wallons. Il lui revient que le Gouvernement wallon, réuni en Conseil de Gouvernement, serait arrivé à un accord tout récemment

et d'après ce qui a été publié dans la presse, il s'agirait de renforcer les synergies entre les trois outils économiques et financiers que sont la SRIW, la SOGEPA et la SOWALFIN, en mettant en place un comité stratégique. C'est une démarche à souligner, mais n'est-ce pas un « encommissionnement » supplémentaire ? Le comité stratégique va devoir ainsi réfléchir aux pistes qui permettent de mieux collaborer entre les diverses institutions. C'est déjà une bonne nouvelle si l'on opère une réflexion, mais force est d'admettre que lorsqu'on réfléchit un peu trop longtemps, on s'abstient d'agir à un moment donné. Est-ce que ce comité n'est pas un « bidule » de plus, en procédant par « encommissionnement » et peut-être une façon de caser les uns et les autres ?

Cela donne l'impression d'être positif lorsqu'on procède à l'identification de toute mesure permettant d'optimiser le fonctionnement. Mais, plus précisément, que faut-il entendre par là ? Il y a fort à croire que M. le Ministre a déjà réfléchi à propos des idées précises sur la façon d'améliorer le fonctionnement, de dégager les grandes lignes de la politique d'investissement susceptibles d'être mises en œuvre au niveau des outils financiers wallons, et de proposer des mesures spécifiques.

Un comité stratégique sera donc mis sur pied. Mais, il convient de s'interroger sur ce que M. le Ministre préconise, ce qui est envisagé comme politique. Un budget, c'est un acte politique et dans le cas présent, on a l'impression que celui-ci a perdu de sa substance, de son essence, qu'on se borne à des règlements comptables, sans vision politique.

Il y a donc un comité stratégique, une cellule de veille stratégique et prospective, une cellule sectorielle, une cellule économique, une cellule spécialisée. Cela fait beaucoup de cellules. L'intervenante voudrait savoir ce qu'elles sont censées faire et quelle est la responsabilité prise sur celles-ci par M. le Ministre. Bref, en quoi consistera l'avenir ?

De façon générale, en première analyse, on a l'impression d'être très loin d'une réforme en profondeur, drastique du paysage des outils financiers wallons. On semble avoir choisi une espèce de plus petit dénominateur qui n'est peut-être d'ailleurs pas nécessairement commun au sein du Gouvernement. L'intervenante poursuit en indiquant qu'elle souhaite savoir ce qu'il va en être du rôle des invests, et par exemple de la participation de l'AWEx dans le projet. Elle désirerait qu'il y ait un peu plus de précisions et de concret à cet égard.

Mme Defraigne s'interroge sur l'annonce sans cesse postposée du dépôt du projet de décret sur les pôles de compétitivité. Elle suppose qu'on finira par le voir venir. L'intervenante pense aussi que ce débat est l'occasion d'évoquer la fusion de l'ASE (Agence de stimulation économique), de l'AWT (Agence wallonne des télécommunications) et de l'AST (Agence de stimulation technologique) en une seule structure : l'Agence de l'innovation et de l'entreprise. Cette option est-elle confirmée ? Est-ce que l'intégration des missions liées à l'emploi répond à une logique qui a été bien établie ou est-ce que c'est finalement dans une sorte de grand marchandage, un moyen ou un prétexte pour que toutes les sensibilités politiques de la majorité, de près ou de loin, aient un mot à dire dans la nouvelle agence ?

Par ailleurs, est-ce que le programme *Creative Wallonia* sera aussi intégré dans l'Agence de l'innovation ?

Et, en ce qui concerne tout particulièrement l'Agence de l'innovation et de l'entreprise, Mme Defraigne désirerait avoir un premier bilan du site « *www.info-entreprises.be* ». Est-ce que le portail wallon de l'entreprise répond aux attentes ? Quelle est sa fréquentation ? *Quid* du contrat de gestion de l'ASE, va-t-on le prolonger, le faire en CDD ou attendre la mise sur pied de l'Agence de l'innovation et de l'entreprise ?

L'ASE sera-t-elle intégrée dans le périmètre public ? Cette question est fondamentale.

À cet égard, l'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle concernant le « DAR » et l'évolution de ce dossier touchent directement les compétences de M. le Ministre, étant donné qu'il s'agit d'un levier d'intérêt économique qui risque de se voir paralysé. Il est en tout cas patent que par cet arrêt de la Cour constitutionnelle, il en est de toute une série de politiques économiques qui risquent d'être mises en danger.

Mme Kapompolé déclare que le renforcement des synergies entre la SRIW, la SOGEPA et la SOWALFIN est véritablement un signal fort vis-à-vis des entreprises wallonnes.

Les objectifs de stabilité et de souffle se manifestent entre autres au travers de *Creative Wallonia*.

À titre illustratif, pour avoir participé à la semaine wallonne de la créativité, et avoir notamment assisté à la présentation et à la remise des prix Zénobe pour l'innovation non-technologique, pour faire partie du Café numérique de Mons et pour avoir rencontré des personnes qui travaillent sur des espaces *coworking*, Mme Kapompolé s'estime en droit de dire qu'on est en présence des éléments très concrets d'une transformation durable de l'économie en Wallonie. Pour elle, il s'agit d'un élément qui constitue un signal fort par rapport aux nouvelles générations. Elle pense en effet que quand on assiste à la semaine wallonne de la créativité, on peut se rendre compte qu'il y a des entrepreneurs de tout âge, de tout type. Un autre élément que le secteur attendait, ou en tout cas les personnes qui se plaignent en matière de simplification administrative et qui mettent en avant la volonté d'avoir un guichet unique, c'est la fusion de l'ASE, de l'AST et de l'AWT. Cet élément a également été abordé par M. le Ministre Antoine au cours de la réunion de la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports du 3 décembre 2012. M. le Ministre peut-il donner des éclaircissements relativement à ce dossier ?

En ce qui concerne la réforme des outils financiers wallons, **M. le Ministre** reconnaît qu'il y a un accord entre les gouvernements qui va être mis en œuvre et qui vise l'optimalisation du fonctionnement des outils. Il convient de souligner le fait que les entreprises trouvent toutes que ça fonctionne bien. On ne va donc pas modifier ce qui fonctionne bien. Ce que l'on va améliorer, c'est tout d'abord le fait qu'il y aura des transferts de participation entre les outils, de manière à rendre plus cohérente la gestion de ces participations. Ensuite, il y aura une cellule « code 8 » pour tous les outils financiers qui va être mise en place auprès de la SOWALFIN. Enfin, il va y avoir aussi au niveau de la SOGEPA une cellule de veille économique, laquelle offrira une vision plus prospective de tout ce qui relève de la gestion économique de la Wallonie. Elle sera localisée à la SOGEPA en raison du fait que les ressources y sont présentes.

Mme Defraigne a également abordé la question du Comité stratégique. À cet égard, M. le Ministre précise que l'on a des outils de grande qualité déclinés au sein des trois structures suivantes : la SOGEPA, la SRIW et la SOWALFIN. Il est souhaité que ce soit au niveau logistique de collaboration qu'il y ait une plus grande synergie entre ces outils. À savoir s'il fallait aller plus loin qu'un Comité stratégique, M. le Ministre déclare qu'il ne le pense pas. L'intention n'était pas de faire un « bidule » en plus. Ici, il s'agit d'une structure informelle où l'on demande aux outils de mieux fonctionner ensemble et d'assurer une cohérence de tous ces outils, ce qui est un élément important.

M. le Ministre tient à préciser qu'il a été exécuté ce que la DPR (Déclaration de politique régionale) demandait au sujet de l'ASE et de l'AST. Ces deux outils seront donc intégralement fusionnés et transformés en une agence de l'innovation et de l'entreprise. Pour M. le Ministre, cette fusion est très importante parce qu'il pense qu'il était nécessaire de faire une étape supplémentaire pour les entreprises et le Gouvernement a considéré que cette agence devait vraiment être l'agence de l'entreprise, raison pour laquelle M. le Ministre Antoine a proposé que les aides données notamment dans l'APE marchand puissent être introduites auprès de l'agence et que tout ce qu'on appelle « *airbag* » soit également traité par l'agence et que le « Comité *airbag* » soit auprès de l'agence. On avait déjà les bourses de préactivité. Il était donc normal que la création d'activités, la transformation d'une personne au chômage qui avait une activité complémentaire vers une activité de plein exercice puisse se faire au niveau de l'agence. Tout cela est cohérent.

M. le Ministre indique qu'il a été également décidé de filialiser l'AWT au niveau de l'agence et de rebaptiser cette agence, non seulement, agence des télécommunications, mais aussi, agence des technologies et de l'information. Pourquoi une filiale ? Parce que l'AWT a un certain nombre de missions vers les entreprises et hors entreprises. Il ne fallait donc pas perdre cette capacité vers les entreprises, mais assurer la cohérence puisqu'aujourd'hui, c'est bien un ensemble commun qui va se faire. C'est une réforme importante et c'est un pas supplémentaire. Quand on aura fait cela, il faudra alors envisager notamment les rapports avec l'AWEx de manière non pas à fusionner les deux, mais à articuler les deux tout comme on l'a fait pour les outils financiers.

Pour ce qui concerne spécifiquement les outils financiers, M. le Ministre est d'avis que c'est plus dans le sens de l'articulation que dans celui de la fusion qu'il faut aller.

En ce qui concerne plus particulièrement le décret dit « DAR », M. le Ministre précise que M. le Ministre Henry et surtout M. le Ministre-Président Demotte se sont déjà exprimés et chacun ne va pas venir jouer sa pièce. Un Gouvernement, c'est une répartition des rôles et M. le Ministre déclare soutenir M. le Ministre Henry dans les propositions qu'il fera pour répondre à ce problème. Il en va du droit de chacun de vouloir polémiquer et M. le Ministre affirme qu'il est de son droit de ne pas s'inscrire dans cette logique.

Mme Defraigne regrette que M. le Ministre ne parle pas de façon plus précise du « DAR ». Elle note toutefois que confiance est accordée à M. le Ministre Henry, c'est un élément intéressant et nouveau.

En synthèse, Mme Defraigne relève qu'en matière de réforme des outils économiques et financiers wallons, M. le Ministre a indiqué qu'il s'agissait d'une articulation et non pas d'une fusion. Elle a l'impression qu'on ne va pas prendre le problème à bras-le-corps et qu'on va se contenter d'une opération cosmétique.

Ce à quoi **M. le Ministre** rétorque que les fondements avaient été posés par M. Kubla et qu'il a un peu de mal à y toucher.

Programme 18.05 – « Politique économique, coordination, réglementation, labels et information des aides »

Allocation de base 31.13 : « Actions de sensibilisation à l'éco-conception »

Allocation de base 31.14 : « Actions de sensibilisation à l'éco-design »

M. Noiret note une série de questions liées à l'éco-conception et à l'éco-design. Il désire mettre en lien les subventions en *all in design.* Il relève que pour ce qui touche à l'éco-conception, on continue de développer des moyens d'année en année, ce qui n'est pas le cas pour l'éco-design. Peut-être, fera-t-on observer que ça se retrouve ailleurs, que c'est un transfert. Pourrait-on alors l'indiquer ?

Ce sont des éléments qui n'ont pas l'air extrêmement importants, mais, dans la conception à la fois du processus et du produit, le fait de déjà intégrer toute la vie, toute la filière, non seulement, de production, mais aussi, de vie du produit et

du processus sont des éléments qui paraissent tout à fait importants et où la Wallonie, dans le contexte mondial actuel, en fonction de sa capacité à innover, à réfléchir, à travailler, y compris intellectuellement dans le secteur industriel, a une belle carte à jouer. Il serait intéressant de demeurer, non seulement, attentif, mais aussi, proactif sur ces questions de l'éco-design et de l'éco-conception, à la fois sur le plan du produit final, mais aussi, du processus industriel, du comment on développe ces produits.

Relativement à l'éco-design, **M. le Ministre** précise qu'une subvention a été accordée à Wallonie Design puisque l'option était de faire en sorte qu'il y ait une pérennité dans les subsides accordés aux opérateurs.

M. le Ministre tient à souligner qu'il est évident que tout ce qui relève du domaine de l'écologie industrielle retient l'attention du Gouvernement, mais la mise en œuvre prend du temps. Il ne suffit pas d'un claquement de doigts pour que le processus se mette en marche. Les choses avancent bien et M. le Ministre déclare qu'il aura d'ailleurs l'occasion d'y revenir de manière plus précise.

Programme 18.06 – « P.M.E. et Classes moyennes »

Allocation de base 31.17 : « Subventions permettant le fonctionnement du pôle de l'image »

Mme Kapompolé désirerait obtenir des éclaircissements à propos du projet Wallimage. Elle déclare connaître le pôle de l'image de Liège, mais il a été question d'une académie. L'intervenante désirerait en savoir plus à ce sujet.

En ce qui concerne le dossier Wallimage, **M. le Ministre** précise qu'il y a deux buts majeurs. Le premier, c'est de tenter de soutenir la production télévisuelle, car aujourd'hui, on a beaucoup de productions audiovisuelles, mais un autre but est d'étendre à la question télévisuelle.

En outre, il y a une deuxième démarche à avoir que ce soit d'ailleurs dans la région de Tournai, de Mons ou de Liège, pour prendre trois régions au travers de la Wallonie, c'est l'insuffisance de jeunes qui se tournent vers ces secteurs.

Les entreprises sont en déficit de personnel qualifié et M. le Ministre pense qu'avec Wallimage et l'ensemble des opérateurs, il faut travailler sur le renforcement des filières qui permettent à des jeunes très peu qualifiés et sans emploi que l'on a formé, après quelques mois de pouvoir participer à un film et ainsi trouver de l'emploi. Il y a donc là quelque chose à creuser et le Gouvernement veut soutenir l'initiative au travers d'une académie bâtie autour de Wallimage.

IV. VOTE

La Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles recommande, par 9 voix contre 2, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

V. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé d'accorder la confiance à la Présidente et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

C. Noiret.

La Présidente,

C. Bertouille.